

Bienvenue à Olivier LAPÔTRE Responsable Juridique Immobilier



Olivier a rejoint LOGIDIA en début d'année 2022.

Il est l'intermédiaire entre nos locataires et les co-lotis des lotissements (ou copropriétés) où sont implantés nos logements.

Il a également pour tâche la gestion foncière de notre patrimoine : achat de terrain, viabilisation de lots à bâtir, suivi juridique avec notre service maîtrise d'ouvrage des chantiers de construction, rénovation et démolition de nos logements.

Les propositions aux locataires éligibles à l'acquisition de logements mis à la vente sont également du ressort de notre nouveau collaborateur, tout comme les ventes de terrains à bâtir de nos lotissements.

LOCATAIRE DU PARC SOCIAL, COMMENT ACQUÉRIR VOTRE LOGEMENT ?

En tant que locataire d'un logement social, vous êtes prioritaire pour acheter un logement vacant (suite à un départ de locataire) pourvu que ce logement, appartenant à n'importe quel autre bailleur social, soit situé dans le département de l'Ain. Également, en tant que locataire d'un logement appartenant à LOGIDIA, vous êtes susceptible d'être l'unique destinataire d'une proposition d'achat de votre logement actuel.

Une proposition d'accession sociale ne pourra être notifiée qu'aux locataires en place dans leur logement depuis plus de 2 ans. Le logement ne pourra être vendu qu'au(x) titulaire(s) du bail ou, sous réserve de l'accord de ce(s) dernier(s), à leur conjoint ; mais aussi, sous conditions de ressources, à leurs parents ou leurs enfants. Il doit s'agir d'un premier achat dans le parc social (sauf exceptions).

Bien évidemment, un refus d'achat n'aura aucune conséquence sur votre bail en cours, qui se maintiendra, et se reconduira comme prévu.

LOGIDIA va donc initier des propositions d'achat à certains de ses locataires.

Un « plan de vente » a été établi à la fin 2021 pour la période 2022-2026. Il concerne 192 logements sur 20 communes du département. Des premières propositions ont déjà été faites aux locataires des programmes immobiliers concernés, et se poursuivront progressivement.

En parallèle, des annonces seront bientôt publiées concernant les ventes de logements vacants, pour lesquels les locataires HLM sont prioritaires. Les annonces seront disponibles sur le site internet de LOGIDIA et sur tous les sites classiques de diffusion. Même si votre logement actuel n'est pas mis en vente, il est donc possible de devenir propriétaire d'un autre logement.

Un accompagnement administratif et budgétaire est proposé pour optimiser le financement des candidats à l'accession.

Contact : vente@logidia.fr

LIVRAISONS DU 1er SEMESTRE 2022 - LOGIDIA souhaite la bienvenue à ses nouveaux locataires

FOISSIAT - Fontanelle 3 pavillons livrés le 01.02.22



LOYETTES - Le Clos des Bonnes II 5 pavillons livrés le 01.04.22



BLYES - Côté Village 8 pavillons livrés le 01.04.22



SAINT NIZIER LE DESERT - Les Blés d'Or 8 pavillons livrés le 01.05.22



Ces nouvelles livraisons respectent la politique de développement LOGIDIA qui se démarque par des constructions à taille humaine offrant aux nouveaux locataires un confort de vie et des économies d'énergie appréciables en cette période de flambée des prix (constructions BBC avec isolation de qualité).

HAUSSE DU CARBURANT, quelques astuces pour dépenser moins

Les économies passent avant tout par l'entretien de votre véhicule. Consultez le carnet d'entretien et réalisez les révisions du véhicule pour que son fonctionnement soit optimal. Cela passe par un contrôle régulier du moteur, changement d'huile, dégrasage de pièces comme le filtre à air. Pensez aussi à vérifier le gonflage de vos pneus.

Adapter votre comportement au volant :

- 🔌 Eteignez le moteur dans les bouchons ou lors d'un arrêt
- 🔌 Restreignez l'usage de la climatisation
- 🔌 Réduisez votre vitesse et adoptez une conduite souple sans accélération ou freinage intempestifs
- 🔌 Privilégiez une remorque ou un porte-vélo à l'arrière du véhicule plutôt qu'un équipement de toit
- 🔌 Faites le plein tôt le matin, quand la température de la terre est plus froide, la densité du carburant est alors moins grande
- 🔌 Faire le plein de votre réservoir lorsqu'il est encore à moitié plein afin de limiter les évaporations

Enfin, pensez au covoiturage, au bus, au vélo pour les petits trajets ou tout simplement à la marche quand c'est possible.

LE BOUCLIER TARIFAIRE

Le prix du gaz a connu une augmentation particulièrement forte au cours de l'année 2021 liée à une augmentation mondiale de la demande de gaz, une capacité plus limitée des pays producteurs et la guerre en Ukraine.

Face à la flambée des prix du gaz, le gouvernement a annoncé le 16 février dernier l'extension du bouclier tarifaire aux ménages résidant dans un immeuble équipé d'une **chaufferie collective au gaz ou raccordé à un réseau de chaleur utilisant du gaz naturel**.

Cette aide prend la forme d'un gel des tarifs réglementés du gaz entre le 1er novembre 2021 et le 30 juin 2022. Elle est applicable de façon rétroactive au 1er novembre 2021, sa mise en œuvre est soumise à l'application du décret du 9 avril 2022.

Pour les locataires de résidences équipées de **chaufferies collectives gaz ou raccordées à un chauffage urbain utilisant du gaz naturel**, Logidia appliquera le « bouclier tarifaire » sur les régularisations de charges de l'exercice 2022 au fur et à mesure de la réception des factures rectificatives de nos fournisseurs. **Il n'y a aucune démarche à effectuer pour percevoir cette compensation.**

Les équipes Logidia sont d'ores et déjà en lien avec les exploitants des chaufferies collectives pour s'assurer de la mobilisation de l'aide de l'État afin de vous garantir l'application du bouclier tarifaire.

Les acomptes de charges de chauffage de l'année 2022 seront réexaminés au cours de l'année, pour un ajustement au plus près des dépenses en prenant en compte le bouclier tarifaire ainsi que les évolutions des mesures gouvernementales et du contexte.



Vos contacts privilégiés :

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Vous avez la possibilité de nous joindre par téléphone aux numéros suivants :

- Accueil Standard : 04.74.32.17.40

- Service recouvrement des loyers et contentieux : 04.74.32.19.80

- Service technique et travaux : 04.74.32.17.08



Vous pouvez également nous envoyer votre message sur la boîte mail : **contact@logidia.fr**



Adresse postale :

LOGIDIA
Maison des Entreprises
247 Chemin de Bellevue—BP 21
01960 PERONNAS

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Tous les 4 ans, les locataires des bailleurs sociaux sont appelés à élire leurs représentants au conseil d'administration. Les prochaines élections se tiendront du 15 novembre au 15 décembre 2022.

Un accord pré-électoral a été conclu avec les associations représentantes des locataires. Il définit les modalités de l'organisation du scrutin et le budget alloué à ces élections.

Les candidats qui seront élus assisteront au conseil d'administration de Logidia et seront ainsi associés à toutes les décisions importantes concernant les orientations stratégiques (vote du budget, augmentation des loyers, constructions neuves, réhabilitations, entretien du parc locatif, attributions des logements...).

Vous recevrez prochainement une lettre d'information dédiée aux élections, puis, à l'automne, des bulletins de vote afin d'élire vos nouveaux représentants.



TRAVAUX • LOYER • ENTRETIEN
Le représentant des locataires défend vos droits

VOTEZ!

